

FICHE PRATIQUE

N°2

Construire une piscine

entre 10 et 100m²



Freepick



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

FICHE PRATIQUE N°2

DÉCLARATION PRÉALABLE

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UNE PISCINE d'une superficie entre 10 et 100 m² ou dont la couverture fait moins d'1,80 m de hauteur.

Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier

Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = <https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique>

Délai d'instruction d'1 mois.

LES ÉTAPES



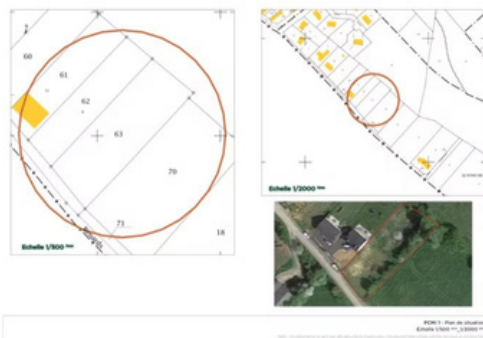
1. UN FORMULAIRE

Cerfa n°13703*08



2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (DP1)

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune



3. UN PLAN DE MASSE (DP2)

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...)



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

POUR LE TERRAIN :

- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain,

POUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION :

- Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

LES ÉTAPES

4. UN PLAN EN COUPE (DP3)

Il doit permettre de comprendre l'implantation du projet et l'incidence sur le terrain existant.

4. DES PHOTOGRAPHIES (DP7-8)

Elles montrent le terrain dans le paysage environnant. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le terrain.



5. UN DOCUMENT GRAPHIQUE (DP5)

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant. Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.

LES AVANT-MONTS

Communauté de communes

Service Urbanisme

ZAE l'Audacieuse - 34480 Magalas



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT